



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## CHRS

Question écrite n° 39277

### Texte de la question

M. René Couanau appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale sur les inquiétudes des présidents de la FNARS et de l'URIOPSS Bretagne ainsi que des présidents d'associations gestionnaires de CHRS de la région. Ces derniers sont extrêmement alarmés par la réduction des réponses offertes aux personnes en difficulté sociale. C'est ainsi que certains CHRS ne sont déjà plus en mesure d'assurer l'accueil des personnes pour lesquelles ils sont conventionnés et l'augmentation des dotations de fonctionnement n'est pas à la hauteur des besoins évalués. Il lui demande de lui indiquer quelles mesures il envisage pour éviter la fermeture des places, voire des établissements. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la lutte contre la précarité et l'exclusion.

### Texte de la réponse

La dotation de fonctionnement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) votée en loi de finances 2004 s'élevait à 437,31 millions d'euros contre 428,38 millions d'euros en 2002, soit une progression de 2,08 % permettant le financement de près de 33 000 places. Cette mesure nouvelle de 8,92 millions d'euros a permis de poursuivre la consolidation des dotations financières des CHRS. L'ensemble des crédits d'État relatifs aux CHRS a été réparti au niveau régional entre les départements. Pour 2004, l'allocation destinée aux CHRS s'élevait à un total de 15,90 millions d'euros pour la région Bretagne, dont 6,28 millions d'euros pour le département de l'Ille-et-Vilaine. Au-delà de ces mesures et consciente de la situation tendue rencontrée par les CHRS de la région Bretagne, la direction générale de l'action sociale (DGAS) a procédé à un examen exhaustif des besoins des CHRS afin de déterminer les crédits nécessaires au fonctionnement des établissements en distinguant les besoins reconductibles et non reconductibles. Un décret d'avance de 14 millions d'euros de nouveaux crédits a été obtenu pour le financement des CHRS. Sur ce montant, il a été allouée une dotation complémentaire de 270 000 euros au département de l'Ille-et-Vilaine. Enfin, une mission d'enquête IGAS-IGF devrait être prochainement diligentée afin de mesurer les causes et les conséquences des déficits constatés et de tirer des conclusions sur les mesures à prendre.

### Données clés

**Auteur :** [M. René Couanau](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39277

**Rubrique :** Institutions sociales et médico-sociales

**Ministère interrogé :** emploi

**Ministère attributaire :** précarité et exclusion

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 mai 2004, page 3405

**Réponse publiée le** : 28 septembre 2004, page 7623